Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260527-DF_26_05_02-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 27 mai de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 26
Jocelyne POITEVIN, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Christelle DRÉANO, Jean-Loup THIVET, Marie-Pierre GUILCHER, Sylvie VIGOUROUX-BUREL, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Isabelle STEFANUTTI, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Marie-Pierre COSQUER, Catherine LAMOUR – GENTRIC, Philippe CORNEC.
Pouvoirs : André GUILLEMOT, pouvoirs à Françoise LAOUÉNAN – LE LEC
Philippe LE MOIGNE, pouvoirs à Christelle DRÉANO
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Jean-Loup THIVET
Béatrice QUEFFELEC, pouvoirs à Ludovic QUELENNEC
François PHILIPPE, pouvoirs à Marie-Pierre GUILCHER

Secrétaire de séance : Françoise LAOUÉNAN – LE LEC

DÉLIBÉRATION N° DF-26-05-02

OBJET : Approbation des comptes de gestion – Exercice 2025 (budget principal et des budgets annexes)

Rapporteur : Jocelyne POITEVIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-31 et L. 5211-1 ;

Vu les comptes de gestion 2025 du comptable public ;

Conformément aux dispositions combinées des articles susvisés, le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur les comptes de gestion tenus par le comptable public pour l'exercice 2025.

Pour information, le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires réalisées au cours de l'exercice par la collectivité, ainsi que les opérations de trésorerie effectuées sous la responsabilité du comptable public.

Les résultats des comptes de gestion pour l'exercice 2025 sont conformes aux résultats des comptes administratifs établis par Mme Jocelyne POITEVIN, ordonnateur au cours de la même année.

Les comptes de gestion présentés n'appellent ni observation ni réserve de la part de l'ordonnateur.

Il appartient donc au Conseil communautaire d'arrêter les comptes de gestion du comptable public pour l'exercice budgétaire 2025 et de constater qu'ils concordent en tous points avec les résultats des comptes administratifs établis par Douarnenez Communauté pour son budget principal et ses budgets annexes.

Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique, mutualisation et finances et du Bureau communautaire du 18 mai 2026,

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260527-DF_26_05_02-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** les comptes de gestion pour l'exercice 2025, relatifs au budget principal et aux budgets annexes,
- **CONSTATER** la concordance entre les comptes de gestion et les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2025.

Fait et délibéré le 27 mai 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

Le secrétaire,
Françoise LAOUENAN – LE LEC





